



**PÊCHE &
PLAISANCE**
de Cornouaille



**PORT DE
PLAISANCE
CONCARNEAU**



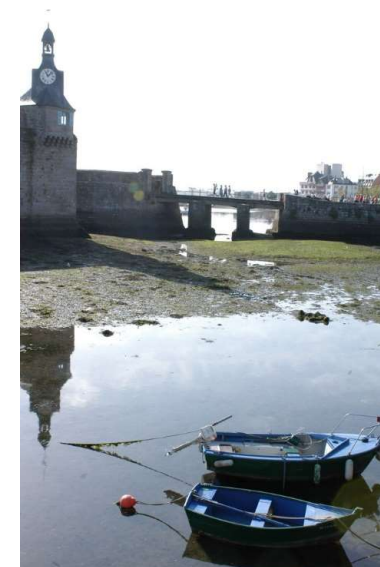
Région
BRETAGNE



**CCI MÉTROPOLITAINE
BRETAGNE OUEST**
Quimper

COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE PLAISANCE

Port de Concarneau, le 5 novembre 2024



- 1- Point sur l'activité plaisance 2024
- 2- Travaux 2025 orientations
- 3- Projet tarifs 2025
- 4- Orientations budgétaires 2024
- 5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation
- 6- Questions diverses

Escales 2024 Inter-ports :

-Année maussade et baisse des escales en partie due à la mauvaise météo.

-Le nombre de bateaux et de nuitées est en forte baisse au mois de juin : **-20%** en nombre d'escales et de nuitées sur l'ensemble de nos ports

-Bon mois de juillet : **11%** d'escales en plus et 2,3 en plus de nuitées

-Au 30 septembre, les escales ont diminué de **- 4,91 %** mais le nombre de nuitées est quasi stable.

-Le séjour moyen est également plus important, nos usagers ont passé en moyenne deux nuitées par séjour.

ESCALES < ou = 7 jours						
					Evolution	
	2023		2024		2023/2024	
	Escales	Nuitées	Escales	Nuitées	Escales	Nuitées
janvier	39	127	36	107	-7,69%	-15,75%
février	63	147	15	35	-76,19%	-76,19%
mars	95	253	54	135	-43,16%	-46,64%
avril	344	709	284	547	-17,44%	-22,85%
mai	805	1 327	751	1 211	-6,71%	-8,74%
juin	1 603	2 400	1 284	1 927	-19,90%	-19,71%
juillet	1 919	3 037	2 128	3 108	10,89%	2,34%
août	2 246	3 428	2 241	3 342	-0,22%	-2,51%
septembre	813	1 258	737	1 381	-9,35%	9,78%
octobre	213	553				
novembre	45	123				
décembre	11	54				
TOTAL	7 919	11 818	7 530	11 793	-4,91%	-0,21%
Séjour moyen (en nuit)	1,49		2			

1 – Point sur l'activité plaisance 2024

ESCALES < ou = 7 jours						
	CC 2023		CC 2024		Evolution 2023 / 2024	
	Escales	Nuitées	Escales	Nuitées	Escales	Nuitées
janvier	35	113	34	99	-3%	-12%
février	53	127	13	33	-75%	-74%
mars	81	224	46	125	-43%	-44%
avril	301	625	230	437	-24%	-30%
mai	531	912	550	884	4%	-3%
juin	922	1 502	727	1 111	-21%	-26%
juillet	1 115	1 901	1 216	1 824	9%	-4%
août	1 336	2 126	1 393	2 105	4%	-1%
septembre	534	868				
octobre	177	473				
novembre	40	114				
décembre	7	45				
TOTAL	4 374	7 530	4 209	6 618	-4%	-12%

CONCARNEAU

Légère augmentation au mois de juin
contrairement aux autres ports

-Mauvais mois de juillet

Augmentation du nombre d'escales mais
légère baisse du nombre de nuitées au
mois d'août

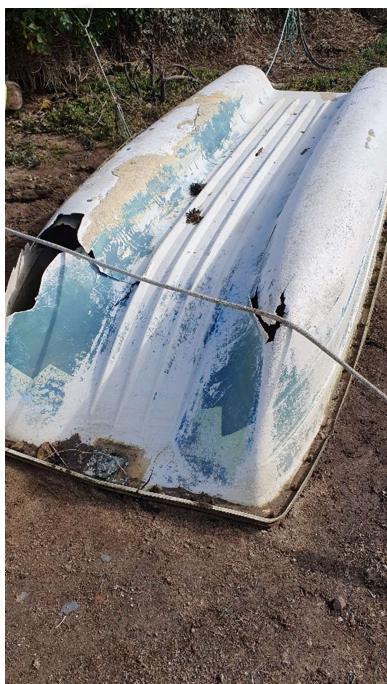
1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Port	Achats/ Travaux en régie
AD	Installation d'un ponton Modulaire
AD	Installation de 2 mâts face au bureau du port
AD	Marquage des numérotations des pontons
AD	Escaliers du bassin du vivier
CC	Installation de 20 mouillages écologiques Kersaux : tranche optionnelle
CC	Achat d'une remorque
CC	Nettoyage anse de Kersaux et arrière port : épaves et annexes (en cours)
CC	Réglage des chaines et pontons Porte aux Vins
CC	Pose de nouvelles bouées dans le chenal de Kersaux
CC	Nettoyage anse de Kersaux et arrière port : épaves et annexes
CC/LY	Remplacement moteur des bateaux
GV	Entretien courant des mouillages et intervention d'une entreprise de plongeurs pour le remplacement de chaînes
GV	Enlèvement des annexes non identifiées (en cours)
GV	Marquage des bouées (en cours)
GV	Remplacement des orins (en cours)
GV	Installation des plans de signalétique au port du Guilvinec-Léchiagat



1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Campagne d'identification des annexes
Enlèvement et destruction des annexes « épaves » ≈3



1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Bateaux abandonnés dans le port de Concarneau
(déconstructions à venir)

Coût transport : 720€/navire

8 dans l'anse de Kersaux



13 dans l'arrière port



« La recyclerie »

Je ne jette pas, je donne !



1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Port	Achats/ Travaux en régie
IT	Mise en place d'un ponton (Entreprise Monfort/Vedettes de l'ODET), mise en place d'une potence PMR et mutualisation du service de rade
IT	Campagne éco gestes sur le port de l'Île Tudy avec association RIA
IT	Création de deux mouillages pour grandes unités (14m)
LS	Remplacement du navire : Modèle 4,20 Delavergne
LS	2 catways de 10m pour accueillir navires plus grands
LS	Achat d'un chariot pour les plaisanciers
LS	Lancement étude réseau électrique
LS	Remplacement et extension du ponton du centre nautique
LS	Début construction bureau du port
SG	Mise en place de racks à vélo
SG	Remplacement du platelage des passerelles et création d'une marche intermédiaire
SG	Mise en place de pare-battages le long du ponton Est
SG	Remplacement platelage passerelle+ marche intermédiaire ponton ouest (50% fait, reste cet hiver)
DZ	Nettoyage au droit du quai du Rosmeur (huitres)
DZ	Pose échelles et crosses (en cours)



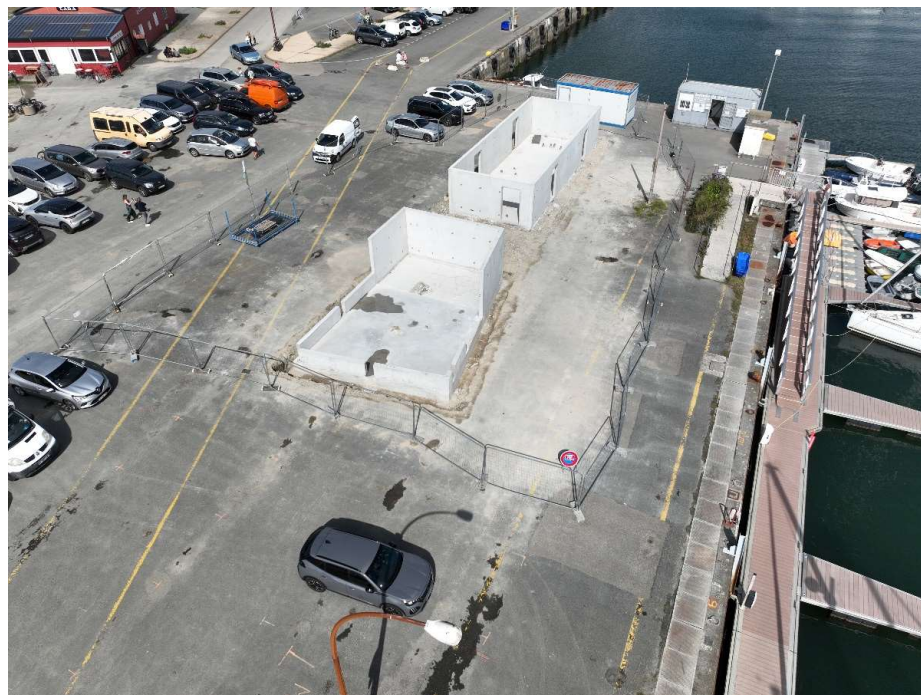
1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Début des travaux du bureau du port de Lesconil

Ce bâtiment, d'une surface de 120 m² (bureau d'accueil, d'une salle de réunions, de vestiaires pour les agents portuaires, de locaux techniques et de sanitaires pour les plaisanciers : 6 douches, 6 WC)...

Montant estimé de l'opération : **592 k€ HT**

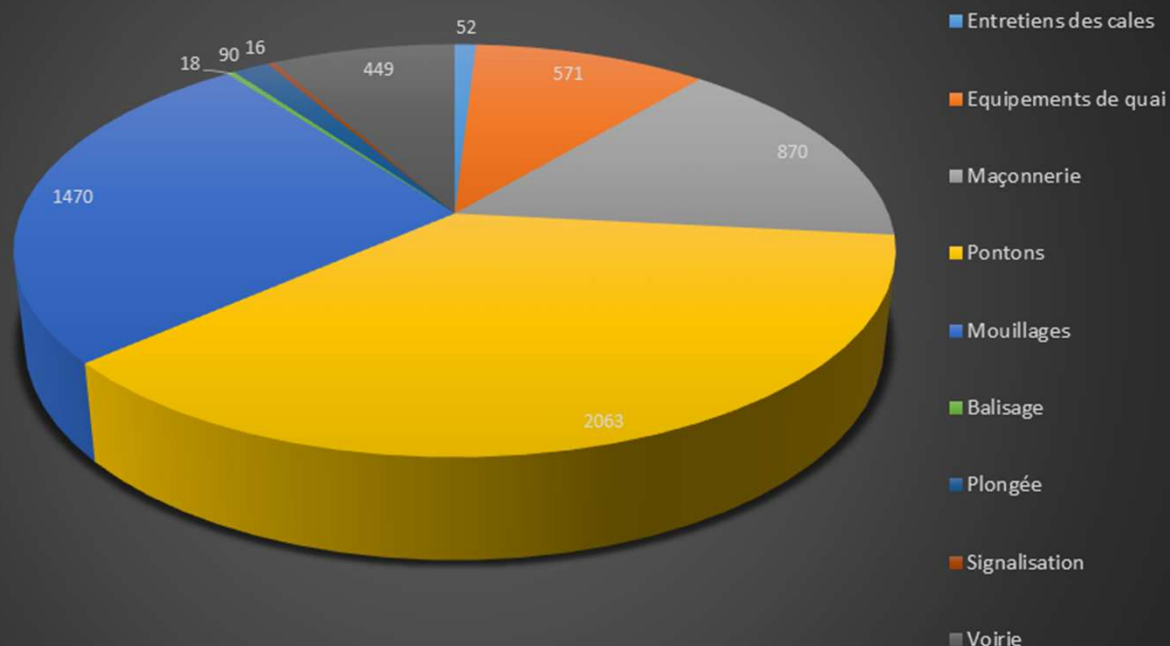
Durée travaux : 1 an



1 – Point sur l'activité plaisance 2024

Travaux en régie : janvier à octobre 2024

Travaux plaisance: répartition par secteur d'activité (nombre d'heures).



Douarnenez: 191 H
Audierne : 645 H
Lesconil : 1968 H
Guilvinec-Lechiagat : 354 H
Saint-Guérolé : 491 H
Ile Tudy : 840 H
Concarneau : 1175 H

Total : 5664 heures

2. Travaux 2025 orientations

Audierne

- ☐ Aménagement atelier (petits matériels, matériels électroportatifs...)
- ☐ Travaux d'entretien des pontons (remplacement des blocs de liaison)
- ☐ Remplacement chaines de la ligne de mouillage
- ☐ Aménagement d'un vestiaire pour vêtement de travail humide
- ☐ Ponton D,E,F,G réducteur de pression et remplacement des robinets défectueux par des raccords rapide
- ☐ Entretien courant des équipements

- ☐ Poursuite des études de Moe pour le projet de développement du port
- ☐ Lancement étude de Moe pour extension et mise aux normes aire de carénage, gestion accès cale..
- ☐ Poursuite de l'étude d'aménagement du TP de Poulgoazec

Saint Guénolé

- ☐ Remplacement platelage ponton ouest en KLP
- ☐ Remplacement chaines de mouillages (308 m Chaines 14 mm et 88 manilles diam 16)
- ☐ Panneau signalétique de la cale

2. Travaux 2025 orientations

Le Guilvinec-Lechiagat

- ☐ Remplacement des chaînes (12) de mouillage
- ☐ Devenir du ponton modulaire sur ponton à annexes : maintien ou retrait ?
- ☐ Nouveau projet de développement du port de plaisance

Objectifs :

Pas de travaux dans l'arrière port

Pas de dragage / déroctage

- ➔ *Optimisation de l'utilisation des quais existants*
- ➔ *Positionnement des activités pêche à concerter*

Nouveau projet (v. 2024)

- ➔ *Création de 60 places ponton côté GV*
- ➔ *Création de 20 places escale côté LEC*
- ➔ *Mouillages avant/arrière port conservés (réorganisation)*
- ➔ *Pont routier conservé*
- ➔ *Création d'un bureau du port*

Montant de l'opération ^(PPT)

2,62 M€ TTC

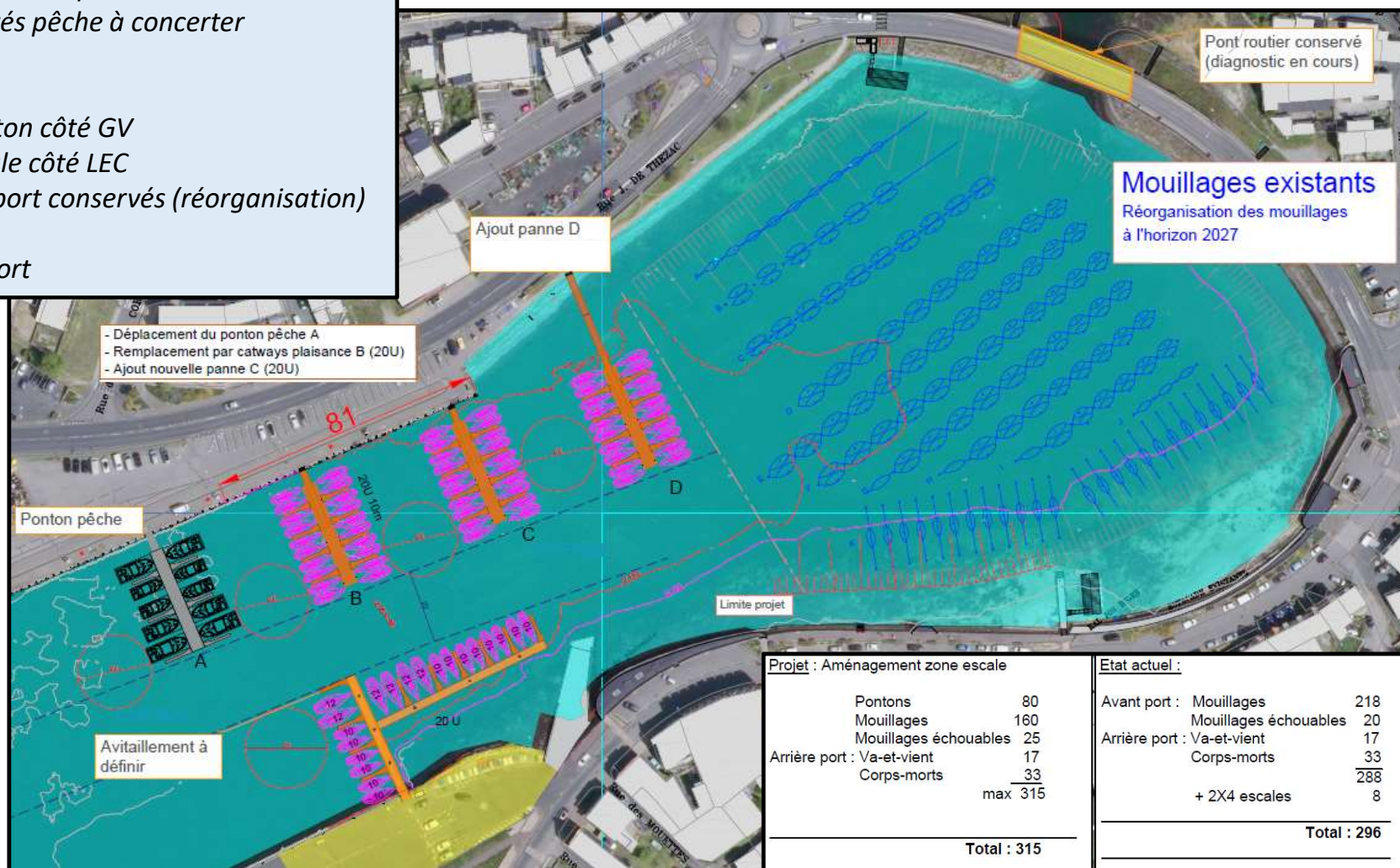
*Recherche de co-
financement en cours*

Planning

Etudes : *2025*

Travaux : *fin 2025/2026*

2. Travaux 2025 orientations



2. Travaux 2025 orientations

Lesconil

- ☐ Fin de la construction du bureau du port
- ☐ Aménagement bureau du port (meuble et matériel)
- ☐ Aménagement déchetterie + local association plaisancier (sol de l'algeco)
- ☐ Achats de vélos
- ☐ Remplacement signalétique le long du quai (places escale)
- ☐ Achat de 2 mats 8m
- ☐ Webcam

2. Travaux 2025 orientations

Ile-Tudy

- ☐ Entretien lignes de mouillage (105 m chaines 14mm, 30 manilles diam 16, 25 bouées diam 800)
- ☐ Création de 2 mouillages pour grosse unités
- ☐ Mise en place d'une campagne éco-geste avec l'association RIA

Concarneau

- ☐ Achats de vélos
- ☐ Remplacements des tôles grip des passerelles
- ☐ Aménagement du local quai Est
- ☐ Travaux renforcement ponton : liaison entre pannes
- ☐ Remplacement de plusieurs chaînes mères des mouillages avant port
- ☐ Création du chenal secondaire au fond de l'anse de Kersaux, de la cale vers le chenal principal
- ☐ Achat de détecteurs de fuite d'eau en lien avec CCA (compteurs)
- ☐ Lancement des études de MOE du projet de développement du port (recherche co-financement en cours)

2. Travaux 2025 orientations

Projet de développement de la plaisance à Concarneau



8 pannes en arrière port : 202 navires de plaisance
Lignes de mouillage dans avant port : 50 places

	Etudes	Travaux	Budget
Plan d'eau (avant / arrière port)	2026 / 2027	2028 / 2029	10,82 M€ TTC

Recherche de co-financement en cours



Projet de développement de la plaisance à Concarneau



Lignes de mouillage dans avant port : 50 places

2. Travaux 2025 orientations

Douarnenez

- ☐ Travaux entretien équipements quai

Interport

- ☐ Karcher
- ☐ Poursuite expérimentation mouillage
- ☐ Dématérialisation inscription sur liste d'attentes avec paiement en ligne
- ☐ Poursuite déploiement du portail client SEAPORT
- ☐ Création d'un livret d'accueil des escalants pour Lesconil, Guilvinec-Lechiagat et Ile Tudy en lien avec UBO et CCPBS

2. Travaux 2025 orientations

Le Portail client

- Accès à vos données et dépôt de documents (Attestation d'assurance/ demande d'autorisation/ carte de circulation)
- Pour y accéder et créer un compte-client, lequel devient nécessaire à compter de 2026
 - via le site internet : www.peche-plaisance-cornouaille.fr
 - onglets : « Plaisance », « Votre compte plaisance »

Créer mon compte

Déjà client du port ?

Vous avez déjà réglé une facture dans notre port ?
Pour initialiser votre compte en ligne, il vous suffit de remplir le formulaire avec votre numéro de client et un numéro de facture de moins de 2 ans.

[Initialiser mon compte en ligne](#)

A noter qu'il est possible de réinitialiser son compte à tout moment, par exemple si votre adresse de messagerie a été dérobée. Il vous suffit de renseigner à nouveau vos n° de client, facture et préciser une nouvelle @mail.

Nouveau client ?

Créer votre compte en ligne pour **régler en ligne** vos factures, **télécharger** votre attestation d'assurance, etc.

[Créer mon compte](#)



Vos services en ligne

- Mettez à jour vos données personnelles
 - Déclarez vos absences
 - Téléchargez vos documents
- Parcourez les menus...*

Quelques données financières 2024 :

Compte administratif prévisionnel 31/12/2024 : faible excédent de 3900 €

Forte augmentation des impôts liés trésorerie de CC

Montant toujours important poste eau et électricité : 25 000 € en 2022, 108 000 € en 2023, 83 000 € en 2024

Evolution du coût RH : évolution des points d'indice de la convention collective des ports de plaisance

Tous les ports :

- ▶ Augmentation pour contrats annuels pour tenir compte inflation, charges RH : 3 %
- ▶ Suppression tolérance temporaire de 5 cm dans la mesure longueur des navires
- ▶ Tarif location échelle de coupé 30€/jour
- ▶ Tarif pour fournitures temporaires : 10€/jour 30€/mois
- ▶ Tarif location de navires entre particulier à titre d'hébergement : + 10% tarif annuel

Audierne :

▶ Tarifs ponton, mouillage et escales : + 2,4% pour remplacement des équipements (en plus des 3% soit 5,4%)

Lesconil :

▶ Tarif haute saison pour navire professionnel < 10 m : tarif mi-saison (semaine, mois)

Saint Guénolé :

▶ Harmonisation des tarifs avec port de Kérity : + 4,90%

Concarneau :

- ▶ Tarif hivernage Kersaux : Remise de 10 % sur l'hivernage ponton pour Corps-mort Kersaux
- ▶ Tarif stationnement véhicule sur le Môle Pénéroff : 50€/jour
- ▶ Tarif navire du patrimoine du 1 avril au 30 septembre : 25% tarif annuel
- ▶ Tarif escale bouée Cabellou : 60% du tarif escale ponton

4- Orientations budgétaires 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET SPIC EXPLOITATION DE LA PLAISANCE - BP 2025

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	RECETTES	BP 2024	BP 2025
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	226 405	100 000
CHARGES A CARACTERE GENERAL	720 099	584 692	VENTES DE PRODUITS	766 970	734 217
ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	312 032	225 175	Ventes de produits finis et intermédiaires	0	0
SERVICES EXTERIEURS	248 692	212 556	Prestations de services	766 970	734 217
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	64 775	54 866	Produits des activités annexes	0	0
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	94 600	92 095	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	886 190	958 396
CHARGES DE PERSONNEL	860 112	871 356	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	365 302	401 600	TOTAL RECETTES RELLES	1 904 006	1 792 613
IMPOTS TAXES ET ASSIMILES	0	0	REPRISE SUR PROVISION	4 279	9 954
CHARGES DE PERSONNEL	494 810	469 756			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	1 000			
CHARGES FINANCIERES	0	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000	4 000			
PROVISIONS	8 377	8 300			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	136 138	30 638			
DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DEPENSES REELLES	1 729 726	1 499 985			
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	178 558	212 441			
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT/BENEFICE OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	0	90 141			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 908 284	1 802 567	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 908 284	1 802 567

4- Orientations budgétaires 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET SPIC EXPLOITATION DE LA PLAISANCE - BP 2025

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	RECETTES	BP 2024	BP 2025
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0	RESERVES	308 765	154 744
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	197 700	279 976
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119 000	58 333	EMPRUNTS	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187 615	136 990	RECETTES REELLES	506 465	434 719
IMMOBILISATIONS EN COURS	663 176	917 913	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	289 047	476 030
DEPENSES IMPREVUES	0	0	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	90 141
DEPENSES REELLES	969 791	1 113 236	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	178 558	212 441
Subventions d'équipement	4 279	9 954			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	974 070	1 123 190	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	974 070	1 123 190

4- Orientations budgétaires 2025

Comptabilité analytique CONCARNEAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET SPIC EXPLOITATION DE LA PLAISANCE - BP 2025					
DEPENSES	BP 2024	BP 2025	RECETTES	BP 2024	BP 2025
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	139 815	57 550
CHARGES A CARACTERE GENERAL	426 582	337 691	VENTES DE PRODUITS	524 000	475 404
ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	206 335	161 023	Ventes de produits finis et intermédiaires	0	0
SERVICES EXTERIEURS	127 603	93 834	Prestations de services	524 000	475 404
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 009	31 056	Produits des activités annexes	0	0
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 636	51 778	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 434	468 393
CHARGES DE PERSONNEL	421 617	430 547	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	228 968	238 452	TOTAL RECETTES RELLES	1 076 249	1 001 348
IMPOTS TAXES ET ASSIMILES	0	0	REPRISE SUR PROVISION	935	6 610
CHARGES DE PERSONNEL	192 649	192 095			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	413	391			
CHARGES FINANCIERES	0	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 651	1 562			
PROVISIONS	32	0			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	117 728	13 516			
DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DEPENSES REELLES	968 023	783 707			
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	117 979	136 963			
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT/BENEFICE OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-8 818	87 288			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 077 184	1 007 958	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 077 184	1 007 958

4- Orientations budgétaires 2025

Comptabilité analytique
CONCARNEAU

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET SPIC EXPLOITATION DE LA PLAISANCE - BP 2025					
DEPENSES	BP 2024	BP 2025	RECETTES	BP 2024	BP 2025
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0	RESERVES	172 098	89 055
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	72 700	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	EMPRUNTS	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 686	33 172	RECETTES REELLES	244 798	89 055
IMMOBILISATIONS EN COURS	135 582	151 953	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 089	78 216
DEPENSES IMPREVUES	0	0	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
DEPENSES REELLES	190 269	185 124	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	117 979	136 963
Subventions d'équipement	935	6 610			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	191 204	191 734	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	403 867	304 234

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation



4.5 Stationnement des prames et annexes

4.5.1 Dispositions générales

Le droit de stationnement des annexes est réservé aux usagers ayant un titre d'occupation dans le port. Seules les prames et annexes bien identifiées (« Nom du navire » - « N° d'immatriculation ») et en bon état sont autorisées à être stationnées dans les zones dédiées des ports. Les annexes des bateaux pourront également faire apparaître la mention « AXE » sur leurs flancs à côté de l'immatriculation du navire. Celles-ci doivent être en bon état de navigabilité.

Les annexes non identifiées pourront être mises à sec et stockées aux frais de leur propriétaire. En l'absence de déclaration de propriété dans un délai de ~~six mois~~ (2 mois) à compter de la demande d'identification affichée au bureau du port ou à la capitainerie, le Syndicat mixte se réserve le droit de procéder à la cession.

Il est interdit d'amarrer les annexes sur les pontons visiteurs. Toute annexe amarrée aux pontons visiteurs pourra être mise à sec et stockée au frais de son propriétaire.

Aucun usager ne peut s'approprier d'emplacement au sein des racks à prames, néanmoins, les usagers peuvent après information du bureau du port mettre un cadenas sur les racks pour sécuriser leurs annexes. Les racks sont réservés exclusivement aux annexes des navires bénéficiant d'une autorisation d'occupation dans le port.

Le stationnement des annexes est limité à une annexe par navire et la longueur maximale des annexes ne devra pas dépasser 3,5 ml (sauf dispositions particulières dans certains ports décrites ci-dessous) dans le cas contraire une tarification sera appliquée.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

5.5.4 Amarrage sur corps-mort

Le titulaire de l'AOT est autorisé, à titre précaire et révocable à poser un corps-mort pour le mouillage de son navire et à occuper le plan d'eau sur jacent à l'emplacement précisé par le Syndicat mixte. Le corps-mort et la chaîne devront être suffisamment dimensionnés.

Le corps mort utilisé devra respecter l'environnement et les règles en vigueur. Les systèmes d'ancrage de type pneu, radiateur, batterie, équipements divers....sont proscrits.

.....

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

5.5 Amarrage du navire

Les navires ne peuvent être amarrés qu'aux équipements disposés dans le port à cet effet. Sauf en cas de nécessité absolue découlant d'un danger immédiat, il est interdit de mouiller dans l'ensemble des plans d'eau portuaires en dehors des emplacements et équipements prévus.

Toute avarie sur les installations due à un mauvais amarrage ou à un mauvais entretien des amarres reste de l'entière responsabilité du titulaire de l'AOT. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier régulièrement la solidité des installations d'amarrage ainsi que leurs amarrages. Ils conserveront l'entière responsabilité des amarrages qu'ils effectueront eux-mêmes sur ces installations. Les aussières d'amarrage doivent être en bon état et de section suffisante par rapport aux caractéristiques du navire.

Le propriétaire ou l'équipage du navire ne peut refuser de prendre ou de larguer une aussière ou une amarre quelconque pour faciliter les mouvements des autres navires.

Pour des mesures de sécurité, les moteurs hors-bords doivent soit être rabattus (hélices dans l'eau) soit être équipés d'une protection adéquate au niveau de l'embase (hélice comprise).

En cas de départ du navire, le plaisancier devra retirer ses amarres de son emplacement, hors mouillage sur corps morts, afin de faciliter les travaux d'entretien des équipes du Syndicat mixte.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

3.2.4 Port du Guilvinec – Léchiagat

3.2.5 Port de Lesconil

Emplacement réservé à l'arrêt-minute

Après 3 avertissements d'occupation de l'arrêt minute par un locataire annuel ou saisonnier sans avoir eu l'autorisation du bureau du port, une facturation sera systématiquement établie correspondant à "escale de courte durée" ou "escale pour nuitée" conformément à la grille tarifaire du port.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation



3.3.2 Formalités d'inscription

L'inscription sur liste d'attente se fait, au nom du propriétaire ou du futur propriétaire et par navire, **directement sur le site internet du Syndicat mixte et du site internet du port de Concarneau pour la liste d'attente de ce dernier.**

Pour faciliter la mise en œuvre de la dématérialisation de cette inscription, une période de transition d'une année à compter du 1 janvier 2025 sera mise en place afin que les inscriptions puissent également être faite auprès du bureau du port ou au siège du Syndicat mixte à l'aide d'un formulaire spécifique précisant les caractéristiques du navire, l'emplacement souhaité et l'usage prévu.

L'inscription sera confirmée et effective après réception du paiement au tarif en vigueur.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation



3.3.1 Catégories de listes

Le Syndicat mixte tient à jour 22 listes d'attente pour les plaisanciers (Audierne, Saint-Guérolé - Penmarc'h, Guilvinec - Léchiagat, Lesconil, Loctudy, Ile-Tudy et ~~6~~ à Concarneau) sur lesquelles s'inscrivent des candidats pour une catégorie de gabarit déterminée en précisant **le type** d'emplacement d'amarrage souhaité (ponton, quai, ligne de mouillage, ou bouée avec corps-mort).

L'inscription ne peut porter que sur une catégorie de gabarit déterminée, **pour chaque type d'emplacement**.

Le plaisancier qui dispose déjà d'un emplacement mais qui souhaite changer de type d'emplacement (ex. de corps-mort à mouillage ou de ponton à quai, etc.) doit s'inscrire sur la liste d'attente ~~ou se maintenir sur la liste d'attente~~ **correspondante** ~~en cas d'attribution d'un poste d'amarrage~~.

Des frais de gestion de la liste d'attente, conformément à la tarification en vigueur seront exigés, **pour l'inscription ou le maintien sur chaque liste**, chaque année, afin de confirmer l'inscription sur la liste d'attente. Ces frais résultent de la gestion administrative de la liste d'attente. Cette gestion administrative de la liste d'attente comporte notamment :

- L'établissement d'un dossier d'inscription,
- la gestion du dossier d'inscription,
- l'information portée à l'inscrit dès lors qu'une place correspondant à sa demande se libère,
- envoi d'un mail de maintien de l'inscription pour l'année suivante.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation



3.3.2 Formalités d'inscription

.....

Dispositions propres au Port de Lesconil :

~~La liste d'attente du port de Lesconil est sous divisée en 4 catégories (catégorie 1 pour les navires jusqu'à 5 mètres, catégorie 2 de 5 à 6 m, catégorie 3 de 6 à 7 m, catégorie 4 de 7 à 8 m) pour les mouillages de l'anse du Langoguen.~~ La répartition sur les lignes de mouillages de Langoguen se fait en fonction de la longueur du navire.

A l'échéance du contrat de délégation de service public au 31 décembre 2017, le concessionnaire a transmis au Syndicat Mixte sa liste d'attente où les inscrits sont classés par rang mais sans indication de leurs dates initiales d'inscription. Cette absence de date initiale d'inscription ne permet pas de reclasser un plaisancier qui souhaite changer de taille de navires, donc de reclassement dans la liste de sa nouvelle catégorie. Pour pallier à cette absence, une règle de proportionnalité sera a été appliquée pour les personnes inscrites avant le 1^{er} janvier 2018.

5- Orientations sur les modifications du règlement d'exploitation

Annexe 2 : note technique pour la mesure des navires

Longueur maximale (Lmax) :

La longueur maximale doit être mesurée avec un des plans tangent à la partie la plus avant du bateau, l'autre tangent à la partie la plus arrière du bateau.

Cette longueur inclut toutes les parties structurelles et faisant partie intégrale du bateau, telles que les étraves ou étambots, pavois et joints pont/coque en bois, plastique ou métal. Cette longueur inclut toutes les parties qui sont normalement fixées sur le bateau, telle que les espars fixes, bout-dehors, balcons avant ou arrière, ferrure d'étraves, gouvernails, chaises de moteurs hors-bord, embase de propulsion, turbines et tout système de propulsion dépassant de l'arrière, les plates-formes de plongée et de remontée à bord, les listons et les défenses installés à demeure.

Les embases de propulsion, turbines, autres systèmes de propulsion et toutes les parties mobiles doivent être mesurés dans leur condition normale d'utilisation jusqu'à leur déploiement longitudinal lorsque le bateau fait route.

Cette longueur exclut :

~~Les moteurs hors-bord;~~

Tout autre type d'équipement qui peut être détaché sans l'aide d'outil

Calendrier des instances

Port	CLUPPIP	Conseil Portuaire
Douarnenez	7 novembre-14h00	26 novembre-15h30
Audierne	7 novembre-16h30	26 novembre-18h00
Saint-Guérolé	8 novembre-14h00	22 novembre-18h00
Le Guilvinec	4 novembre-17h00	13 novembre-18h00
Lesconil	6 novembre-14h00	25 novembre-18h00
Loctudy-Ile Tudy	6 novembre-18h00	18 novembre-18h30
Concarneau	5 novembre-14h00	14 novembre- 14h00

=> Conseil d'exploitation: 4 décembre – 21 janvier 2025

=> Comité syndical : 18 décembre – 29 janvier 2025